



Extrait du registre des délibérations

08 FEV. 2023

Contrôle de légalité

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 17 janvier 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, M. Yannick ROLLAND, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, M. Roger THEVEDIN, M. Jérôme SIRET, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Valentine TOFILI a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Fabienne SANTACROCE a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Brigitte CLARISSE a donné procuration à M. Pascal VITTORI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à M. Henri POIROI

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

Absents : Mme Sandrine LODS, Mme Sonia MAHOSSEM.

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 21**

Délibération n° 3/2023

Objet : Autorisation de signature du marché de viabilisation de la voirie et création de parkings pour la maison d'accueil spécialisé (MAS) du pôle santé

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** le code des marchés publics de Nouvelle-Calédonie ;
- **Vu** la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics ;
- **Vu** la délibération n° 19/2021 du 24 mars 2021 réglementant la commande publique de la commune de Boulouparis ;
- **Vu** la délibération n° 67/2022 du 4 novembre 2022 relative à l'autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres de la viabilisation de la voirie et création de parkings pour la maison d'accueil spécialisé (MAS) du pôle santé,

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'habiliter le maire à signer le marché de viabilisation de la voirie et création de parkings pour la maison d'accueil spécialisé (MAS) du pôle santé avec la société JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE et ses avenants, le cas échéant, dans la limite de 20% de majoration du montant du marché initial.

Article 2 :

Le montant du marché est arrêté comme suit :

- Tranche ferme : vingt-huit millions neuf cent vingt-cinq mille trois cent douze (28 925 312) francs CFP HT ;
- Tranche conditionnelle : six millions six cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante (6 657 450) francs CFP HT.

Article 3 :

Le présent marché est financé par inscription des dépenses au chapitre 21.

Article 4 :

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN 	3^{ème} adjointe Valentine TOFILI
4^{ème} adjoint Henri POIROI 	5^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 
Conseillère municipale Odette GEORGET 	Conseiller municipal Jacques CHETAH 	Conseillère municipale Carine THEVEDIN 	Conseiller municipal Richard OLLIVIER



<p><i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS</p>
<p><i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN</p> 	

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....

Le maire
Pascal VITTORI


